



**Assemblée générale
Beyrouth, 27 au 30 septembre 2016
Synthèse des ateliers et tables rondes**

ATELIER 1 : « LE RÔLE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE POUR FAIRE LA VILLE ET POUR DÉVELOPPER LE VIVRE ENSEMBLE »

Cet atelier a été modéré par Marie Anne de Villepin (Directrice du développement et des projets du Pôle Solidarité Internationale, Groupe SOS).
Le rédacteur est Cecilia Montoya.

Table ronde 1 : « Le rôle des élus locaux dans le développement de l'ESS »

- Mme Berengère DAVIAUD, Pôle Solidarité Internationale, Groupe SOS.
- M. Dieudonné DAY ZAL, Maire de la commune d'ATOC (Cameroun).
- M. Selvan PAJANIRADJA, coordinateur entrepreneurial social AFD.
- M. Willy DEMEYER, Bourgmestre de Liège.

Résumé :

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est définie dans cet atelier comme toute initiative entrepreneuriale, avec un équilibre économique. La rentabilité de ces entreprises ne doit pas être excessive, et leur objectif premier doit être en lien avec l'amélioration de la qualité de vie des personnes (par exemple, la privatisation du service du ramassage des ordures peut faire partie des ESS).

Mme Daviaud a présenté les activités réalisées au Cameroun par le Pôle Solidarité Internationale (PSI), pour développer les projets d'ESS. Des ateliers pour développer le concept d'ESS sont réalisés auprès des élus et des formations ont été accomplies dans plus de la moitié des communes du pays. L'importance de la participation de la population locale, à la base de la formation de ces projets, a été soulignée pour une bonne identification des besoins.

M. Dieudonné, a illustré ce qui a été fait à la commune d'Atok comme projets d'ESS. Il a témoigné des ateliers réalisés par le PSI dans la commune et voit dans l'ESS le moteur pour le développement économique du pays. Il salue la résilience et l'endurance des communes du pays. La forte intervention du PSI au Cameroun a comme résultat le RMCESS : Réseau des Maires du Cameroun pour l'Économie Sociale et Solidaire.

M. Pajaniradja décrit l'ESS comme une économie avec un équilibre de rentabilité et avec un impact social fort. Il insiste aussi sur le fait de prendre pour base les initiatives locales. Pour la AFD, les grands axes de travail actuellement sont d'appuyer les politiques publiques et de mettre en place des innovateurs sociaux. Ils veulent aussi arriver à faire que les banques



locales aient confiance dans les projets. Ils travaillent, pour cela, en faisant des sensibilisations auprès des élus locaux et des banques locales.

Mme Salami-Dadkhah, affirme qu'en France l'ESS est aussi définie par un statut juridique. Elle comprend des associations, des fondations, des mutuelles, des coopératives ; et depuis 2014 des sociétés commerciales à condition d'avoir un bénéfice restreint et d'être démocratiques. Les faits montrent qu'actuellement l'ESS a une croissance supérieure que celle affichée par l'économie classique, et que ses chances de succès (et de permanence) sont aussi supérieures. C'est pour cette raison que la Bretagne a décidé d'appuyer cette économie. Dans leur cas, le jury qui a en charge de choisir les projets qui seront soutenus est composé par des autorités locales et par des représentants de la société civile.

M. Willy Demeyer, affirme que la situation des entreprises de ESS en Wallonie est aussi meilleure que celle des entreprises faisant partie d'une économie classique (comme en Bretagne). La coopérative « Vin de Liège » et la coopérative DynamoCoop en sont des exemples. Il existe un dispositif wallon, le « Brasero », développé par la SOWESCOM, pour venir en appui au financement de ces entreprises. Le grand succès de l'ESS s'est traduit dans la création d'un master, et d'une formation pour les cadres et les chefs d'entreprises en ESS. Il existe aussi des clauses sociales dans les marchés publics afin de faire profiter ces entreprises de l'ESS.

À partir des interventions, il en ressort que chaque pays a ses propres expériences d'ESS et c'est sur ces expériences endogènes que les projets à développer doivent se baser. Les intervenants ont insisté sur un besoin d'horizontalité dans la prise de décisions, et sur le fait que les projets ne sont pas transposables (chaque groupe de personnes doit créer un, adapté à ses envies.

Table ronde 2 : « ESS outil de développement et de mieux vivre ensemble »

- M. Loïc RUMEAU, Le pari solidaire (absent)
- Mme Anima SLAOUI, Présidente du Groupe AMH (Amicale Marocaine des handicapés) sur la prise en charge du handicap au Maroc
- M. Arnaud BREUIL, Directeur Général de l'ICOSI : Présentation du Programme du MEDESS

Résumé :

Mme Slaoui, raconte rapidement l'historique de l'AMH et les actions menées par cette association. Créée en 1992, l'AMH est la première association créée au Maroc par des handicapés, pour leur propre prise en charge. En 2014 et en 2015, l'AMH a une reconnaissance internationale, ce qui leur donne en même temps une reconnaissance au niveau national. Les actions principales de l'AMH sont d'améliorer la santé, l'inclusion de la personne handicapée et l'accélération de la croissance sociale. En ayant reçu des financements de SOS et de l'AFD, l'AMH essaye de doubler ses prestations et ils ont



l'intention d'ouvrir un autre centre. L'AMH se charge aussi de former les personnes qui vont travailler avec eux. Ils ont actuellement aussi un projet pour travailler sur la sexualité de la femme handicapée. Seulement 3 % des handicapés vont à l'école, 13 % des handicapés travaillent, il s'agit alors d'une vraie problématique à considérer. Ils prévoient de réaliser un centre spécialisé pour les personnes handicapées âgées. Les revenus du centre servent à son fonctionnement, mais des fonds supplémentaires sont requis pour la mise en place de nouveaux projets.

M. Breuil, présente l'ICOSI et ses prochains projets. Cette agence de coopération, créée en 1983, a un triple objectif : faire de la coopération à travers les projets de terrains, faire des plaidoyers et la promotion des modèles de développement, et faire de l'expertise. L'étude à venir porte sur trois pays, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Burkina. Entre leurs bailleurs de fonds se trouvent la Macif, et le Crédit Coopératif.

M. Breuil dit que l'ESS serait une économie du peuple, par le peuple et pour le peuple. Cette ESS apparaît comme un élément capital, même dans les pays où la démocratie politique a du mal à s'installer. **M. Breuil insiste aussi sur le fait de travailler sur des projets endogènes et de faire des processus du bas vers le haut** et pas le contraire (ce n'est pas aux maires de créer les coopératives).

ATELIER 2 : « LES COMMUNAUTÉS AU SERVICE DU VIVRE ENSEMBLE : EXPÉRIENCES HISTORIQUES ET REGARDS PRATIQUES »

L'atelier 2 était divisé en deux tables rondes. Une première, le matin, « la réconciliation, une démarche volontaire à accompagner » et une seconde, l'après-midi, « Les conditions du vivre ensemble, accueil, accompagnement, cohésion ».

*L'atelier était animé par Lionel Prigent de l'Université de Brest.
Les rapporteurs sont : Léandre Guigma et Aniss Mezoued.*

Table ronde 1 : « la réconciliation, une démarche volontaire à accompagner »

Intervenants :

Côte d'Ivoire : Imam principal d'Abidjan-Plateau Djiguiba CISSE.

Centre-Afrique : Mme Antoinette MONTAIGNE, consultant Paix, réconciliation, Dialogue social et interreligieux.

Burkina Faso : Pr Benoit Kambou, Président du Haut Conseil pour la réconciliation et pour l'Unité Nationale.

Liban : M. Nagy el-KHOURY, Secrétaire général de la Rencontre islamo-chrétienne autour de Marie.

Liban : Dr Mohamad SAMMAK, Secrétaire Général du Comité National de Dialogue islamo-chrétien.

Liban : Pr. Abbas HALABI, Président du Groupe arabe du dialogue islamo-chrétien.



Résumé :

Les présentations de cette table ronde ont porté essentiellement sur la réconciliation dans le cas de conflits religieux et plus particulièrement entre musulmans et chrétiens en Côte d'Ivoire, en République Centre africaine et au Liban. L'ensemble des initiatives présentées par intervenants a relevé l'importance du devoir de mémoire, mais aussi de pardon et de construction de l'avenir. Cette dernière devrait, d'après les intervenants, se construire autour de « valeurs morales et spirituelles convergentes », ainsi que sur ce qui pourrait constituer le « ciment des sociétés » tel que les biens communs, la langue, la culture, les fêtes, etc. Les intervenants ont également montré que l'histoire de l'ensemble de ces sociétés en conflits fait apparaître des relations apaisées entre les communautés, mais qu'il a conflit lorsque la religion prend une « coloration » politique dans des contextes de pauvreté, de chômage, d'inoccupation des jeunes, etc. De ce fait, les intervenants relèvent l'importance de la construction d'une politique laïque, mais où les religions ont toute leur place et ont la liberté de s'exprimer. Le relais local et le rôle des maires comme médiateurs semblent primordiaux.

Outre la présentation des réalités locales et des différents processus à l'œuvre dans chaque contexte, deux points importants d'orientation des politiques locales de réconciliations ressortent de la table ronde :

- L'importance du rétablissement des canaux communication entre les communautés d'une part et le travail sur la connaissance de soi d'autre part. L'usage des médiats locaux à caractère religieux et non religieux semble être une piste, ainsi que la posture du maire médiateur (évoquée par Anne Hidalgo lors de la séance d'ouverture).
- La prise en considération de la jeunesse à travers l'éducation d'une part (connaissance de soi et de l'autre) et en leur donnant de l'activité dans la société d'autre part (emploi, bénévolat, sports, etc.).

Table ronde 2 : « Les conditions du vivre ensemble, accueil, accompagnement, cohésion »

Intervenants :

- Hallé Ousmane Maire de Tombouctou et Lassana Cissé, Directeur national du Patrimoine culturel du Mali
- M. Roland RIES, Maire de Strasbourg
- Dr Houda KASSATLY, Arc en ciel au Liban
- Mme Rachel BOCHER, Conseillère municipale déléguée à l'accueil des nouveaux Nantais et à la Francophonie,
- M. Thomas COSSE, France Volontaires, responsable du Réseau Régions France
- Dr. Fritz NTONE NTONE, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala



Résumé :

Les intervenants de cette table ronde ont insisté sur les répercussions et les effets fédérateurs que peuvent entraîner une action menée au niveau local sur le « vivre ensemble » des citoyens et des communautés. La réhabilitation du patrimoine culturel immobilier du Mali, la planification stratégique à Douala où la mobilité de citoyens engagée dans un programme de volontariat favorisent le partage et la coproduction de savoirs, entretiennent un esprit de coopération et renforcent la cohésion sociale. De même, des initiatives locales entreprises en faveur du dialogue interreligieux à Strasbourg, de l'accueil des étrangers à Nantes ou de formation de jeunes à Nantes permettent de bannir les velléités de repli sur soi et de favoriser l'épanouissement des couches sociales vulnérables ou marginalisées. L'échelon municipal d'impulsion et de cadrage des initiatives en faveur du « vivre-ensemble », de médiation et de pacification sociale est ainsi affirmé. Mais il reste à trouver les conditions et les moyens de les inscrire dans la permanence et la durée. Des mécanismes nationaux et internationaux de partage d'expériences et de leurs duplications sont à rechercher.

Les préoccupations soulevées par la table ronde ont été de deux ordres :

- la construction et l'entretien de relations de confiance humaine réciproque, dans un contrat social qui garantisse les égalités de droits à tous les résidents d'un territoire (droit au logement et à la ville, accès aux services urbains, à la formation et à l'emploi).
- Le lien à établir entre solidarité locale et internationale, à travers l'accompagnement et le soutien et la pérennisation d'initiatives en faveur d'une paix préventive et contagieuse.

ATELIER 3 : « LES FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DANS LA CONSTRUCTION DE LA VILLE »

L'atelier 3 était divisé en deux tables rondes. Une première, le matin, « l'innovation sociale, accélérateur du développement local » et une seconde, l'après-midi, « mieux vivre ensemble avec la finance solidaire ».

L'atelier 3 était animé par Mme Eve DURQUETY, responsable Développement, Économie sociale, à KPMG

Le rédacteur est : Rebouha Fafa

Table ronde 1 : « l'innovation sociale, accélérateur du développement local »

Intervenants :

Cyrille LANGENDORFF Directeur des Affaires internationales au Crédit coopératif.

Marc OLIVIER (Directeur financier de l'Association pour le droit à l'initiative économique [microcrédit] l'ADIE.

Nicolas HAZARD Président du comptoir de l'innovation.



Résumé :

Le propos des intervenants avait comme principal sujet l'innovation dans le financement participatif des autorités locales et des entreprises pour des projets à impact social et environnemental.

S'adressant à des individus en démarche d'insertion sociale, ces dispositifs d'outils financiers suivent des étapes similaires, mais qui dépendent des collectivités locales. Le regroupement des acteurs autour des outils est une phase décisive pour la mise en place du processus du financement ainsi que la définition d'un programme d'insertion. L'outil « Social Impact Bond » expliqué par M. LANGENDORFF est très répandu dans les pays anglo-saxons et testé sur des catégories spécifiques. Il a été transféré en 2016 en France pour des objectifs de prévention, dont l'ADIE a été l'une des bénéficiaires.

L'ADIE offre des missions d'assistance technique et d'accompagnement à la création d'entreprises. Il s'agit de mesurer l'impact sur l'insertion des personnes exclues. Avec 80 % de taux d'insertion, l'ADIE est devenu un opérateur social, mais n'est pas encore étendu sur le territoire national pour atteindre toutes les populations exclues. Néanmoins, l'effort en ce sens se poursuit en suivant l'hypothèse que plus on investit, plus on gagne, et plus on a de l'insertion professionnelle et sociale [impact après 5 ans].

Dans les débats, il ressort que les pays en développement souhaitent s'appropriier des outils mieux adaptés aux individus pour régler un problème majeur qui est l'emploi. Comment mobiliser les activités existantes, encadrer les politiques économiques ? Quels investisseurs, quels accompagnements, voir quels aspects culturels et juridiques ? Le rôle des intermédiaires a été vu sous un autre angle avec la présentation de M. Hazard, avec les expériences du groupe pour la mise en relation des acteurs en aidant les individus en difficulté. Le suivi et l'accompagnement pour l'ADIE et le comptoir de l'innovation garantissent l'aboutissement des projets d'insertion et réduisent les risques de perte d'investissement. Dans l'étape évaluation, les outils sont testés et sont mesurables sur le long terme pour répliquer à grande échelle. Pour le fonds d'investissement, l'impact social et environnemental est une condition.

Quel est le lien avec les collectivités locales ? Il y a le besoin de compétences, de connaissances et de mise en place des incubateurs sociaux. Ce sont les principaux sujets qui sont revenus dans les débats.

Le financement des particuliers pour des projets d'énergie renouvelable est une opportunité pour toutes les villes. L'exigence d'une meilleure communication, de la création d'une base de données par la création d'un forum virtuel des villes, par exemple, pourrait être une idée. L'échange continu et le transfert de compétence pourraient créer une capacité d'adaptation des outils de financement pour les autres villes. L'impact économique est indissociable de l'impact social, car tous les projets sont générateurs d'économie. Par contre, l'accompagnement, l'assistance technique et le suivi restent une exigence pour que les



projets d'insertion atteignent leurs objectifs. L'accompagnement est donc une condition nécessaire pour pérenniser l'activité.

Table ronde 2 : « mieux vivre ensemble avec la finance solidaire »

Intervenants :

Arnauld Philippe NDzana. Directeur des Affaires techniques à la communauté urbaine de Yaoundé

Hervé Bougault. Division Relations avec les Elus et les Acteurs Economiques AFD

Cyrille Langendorff. Directeur des Affaires internationales au Crédit coopératif : « Social impact Bonds sur le plan théorique

Résumé :

Arnauld Philippe NDzana, Hervé Bougault, Cyrille Langendorff ont décrit différents procédés du budget participatif, du cofinancement et du crowdfunding.

Arnauld Philippe NDzana, de Yaoundé, a témoigné sur la tentative d'impliquer les habitants dans la collecte des déchets en faisant participer d'autres acteurs, et en payant un opérateur privé. Cette action a l'intérêt de résoudre un problème qui, à la fois, permet d'améliorer le service des déchets et de créer les emplois. Mais le désengagement de la population peut freiner le développement de ces projets. Car ce sont plus les locataires qui ne voient pas l'intérêt d'investir. Dans le débat, quelques idées sont apparues : commencer par créer de l'emploi, commencer par des activités qui créent du revenu, en amont de toute participation citoyenne dans les quartiers pauvres. Comment agir sur les capacités des habitants à intervenir ? Comment promouvoir la sensibilisation et la prise en charge ? Tout cela questionne le rapport à la citoyenneté dans ces territoires.

Les moyens de pallier cela ont été suggérés par François De Monfort :

- Maîtrise d'œuvre sociale [dialogue, concertation]
- Maîtrise d'œuvre technique
- Pédagogie du projet, formation

L'AFD présenté par Hervé Bourgault propose un financement limité aux grandes villes capables de s'assumer financièrement, mais ne propose pas une méthode adaptée aux petites villes. En effet, les pays en développement bénéficient 1 % de budget pour les politiques publiques par rapport aux villes des pays développés. Par contre, le crowdfunding, expliqué par Cyrille Langendorff, appliqué à l'échelle locale, est un moyen de partage et d'aide aux individus créateurs. Cela crée du lien social, même si les opportunités restent faibles dans les pays en développement.